

Assurer la bonne santé de mes volailles et palmipèdes : Biosécurité et pratiques d'hygiène

Date : mardi 20 mars 2018

Horaires : 9h30 à 17h30

Lieu : en Corrèze

Public : agriculteurs ou futurs installés

L'objectif de cette formation est de

- **repérer et savoir observer les symptômes les plus fréquemment rencontrés en élevage de plein air en volaille et palmipède ;**
- connaître les bases scientifiques de l'influenza Aviaire ;
- permettre aux agriculteurs de mieux appréhender le risque "grippe aviaire" sur leur exploitation.
- **Etre capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité**

Intervenant :

- Maria Ruiz Bascaran, vétérinaire avec maîtrise et connaissance scientifique sur l'influenza aviaire et des arrêtés récents concernant la biosécurité en élevage de volailles et palmipèdes.

Repas : repas tiré du sac

Programme de la journée

Matinée :

- les bases scientifiques de l'influenza Aviaire
- les caractéristiques d'un virus ARN encapsulé, réservoir et vecteurs, situation épidémiologique.
- les obligations sanitaires.

Le plan biosécurité : qu'est-ce que c'est ?

- Guide des bonnes pratiques
- fiches pratiques nécessaires à la création du plan de biosécurité
- présentation de cas typiques

Après-midi :

Concevoir son propre plan de biosécurité.

Échanges de solutions, d'expériences, des difficultés rencontrées et d'exemples avec la vétérinaire.

Mise en œuvre d'une démarche de construction d'un plan biosécurité adapté à son système et à sa ferme.

IMPORTANT

Afin de travailler sur votre plan de biosécurité, merci d'apporter à cette formation :

- **des cartes de vos sites / vos fermes :** au moins deux impressions papier (idéalement format A3) d'une vue google map ou d'une extraction du logiciel PAC ou encore d'un plan de masse de votre exploitation.
- **des crayons ou marqueurs :** des marqueurs et des stylos de couleur, crayons à papier, gomme.

Modalités d'inscription et informations pratiques sur la formation

Conditions d'accès :

Cette formation est financée par Vivéa, fonds de formation auquel cotisent les agriculteurs et les cotisants solidaires.

Les formations sont destinées **aux adhérents de l'Adear Limousin** et en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet **éligibles Vivéa**.

Les inscrits s'engagent à **être présent pendant toute la durée** de la formation à laquelle ils sont inscrits, soit 7h00 de 9h30 à 17h30.

Tarifs et prises en charge :

Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa

Pour les **personnes non éligibles** à ces fonds, **contactez l'animatrice** en charge de la formation **pour connaître les modalités d'inscription**.

L'adhésion 2018 à l'Adear Limousin est requise pour des questions d'assurance.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais**, en nous envoyant **le bulletin d'inscription ci-joint**.

Pour plus d'informations :

Adeline, ADEAR Limousin
05 87 50 41 03 / adear.lim@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation « *Bonne santé de mes volailles et palmipèdes : Biosécurité et pratiques d'hygiène* »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date de naissance :

E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet inscrit au Point Accueil Installation
- Autre :

Formalités d'inscription :

- Je joins à ce courrier une attestation MSA ou une attestation du Point Accueil Installation
- Je viendrais le 1^{er} jour de formation avec l'attestation

A renvoyer avant le 6 mars 2018

Par courrier :

ADEAR Limousin
Safran - 2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol – 87 017 LIMOGES

Par email :

adear.lim@gmail.com